PROTÉGEZ-VOUS DES RISQUES INFECTIEUX

- **Prenez connaissance de la conduite à tenir en cas d'exposition accidentelle au sang ou à un autre liquide biologique**. Appliquez-la en cas de blessure.
- **Lavez-vous régulièrement les mains** avec un savon doux et appliquez de la crème réparatrice.
- **Portez des gants en vinyle**. Évitez le latex.
- **Faites le point sur vos vaccinations** avec votre médecin du travail : DTP, hépatite B, grippe, COVID-19
- **Portez le masque chirurgical et appliquez les mesures d'hygiène** en période de crise sanitaire COVID mais également si le bénéficiaire présente des signes infectieux.

INFORMEZ VOTRE EMPLOYEUR DE TOUTE DIFFICULTÉ RENCONTRÉE ET DE SITUATION À RISQUE

Pour aller plus loin :

- Kit de lutte contre le COVID-19
  Site du gouvernement
- Prévenir les risques professionnels
  Brochure ED 4198, INRS

LE SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL APAS17

Nos missions :

À tout moment, les intervenants en prévention des risques professionnels de l'APAS peuvent être associés à la démarche d'évaluation des risques professionnels.

Prenez contact avec votre centre APAS !

Siège social :
58 /60 Rue Cochon DUVIVIER
17306 Rochefort/Mer Cedex
Tél. 05 46 87 23 55
www.apas17.com
LinkedIn : APAS 17 – Service de Santé au Travail

Source : INRS

AUXILIAIRE DE VIE

QUAND LE LIEU DE TRAVAIL EST UN DOMICILE

APAS
CHARENTE-MARITIME
PARTENAIRE DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Le lieu de travail des salariés est le domicile privé des bénéficiaires. Lors de la prise en charge du bénéficiaire et de son renouvellement, une visite du responsable de service peut être prévue afin d'effectuer un rappel des règles d'intervention des salariés et un repérage des risques à domicile.

LES PRINCIPAUX RISQUES PROFESSIONNELS

- **Manutention, postures pénibles et gestes répétitifs** : douleurs du dos, des épaules, des coudes, des poignets, des mains et des genoux : risques de troubles musculosquelettiques.
- **Station debout prolongée** : jambes lourdes, varices.
- **Contraintes relationnelles et organisationnelles** : (horaires irréguliers, horaires Coupés, travail le week-end, travail sous contrainte de temps, contact avec la maladie et la mort, le handicap, agressivité des bénéficiaires, des familles) : stress, fatigue, troubles du sommeil, troubles digestifs, perturbation de la vie familiale et sociale.
- **Travail relationnel empathique** : attachement vis- à-vis des bénéficiaires.
- **Accident du travail** : chutes (de plain-pied, de hauteur), coupures, chocs contre du mobilier (contusions), accident d'exposition au sang (contact avec des liquides biologiques), accident de la route ;
- **Risques infectieux** : infections virales, bactériennes, parasitaires, Mycoses, COVID-19.
- **Produits chimiques (produits d'entretien)** : rhinite, asthme, irritation de la peau et des voies respiratoires, eczéma, allergie.

ADOPTEZ LES BONS GESTES ET LES BONNES POSTURES

- **Utilisez le plus possible les capacités restantes des bénéficiaires** en cas de manutention manuelle non mécanisée et demandez l'aide d'un tiers.
- Lorsqu'ils sont présents, **utilisez les dispositifs de levage et de transfert de personnes** pour réduire la charge physique (lit réglable en hauteur, lève malade, verticalisateur, drap de transfert…).
- Renseignez-vous auprès de votre employeur pour **être formé au maniement de ces aides techniques et à la manutention manuelle de personnes** (PRAP 2S).
- **Signalez les matériels défaillants et manquants**.

Source : INRS, ed6066

DEMANDEZ A POUVOIR BÉNÉFICIER DE FORMATIONS

- **Aux aspects psychologiques du métier** et à participer à des groupes de paroles.
- Aux formations **gestes et posture et PRAP**.
- N'acceptez pas de réaliser des prestations non prévues dans le contrat.

PROTÉGEZ VOUS DES RISQUES CHIMIQUES

- **Prenez connaissance des pictogrammes et des informations** figurant sur les emballages des produits. N'utilisez pas un produit qui n'est pas dans son contenant d'origine.
- **Ne faites pas de mélange de produits ménagers** (en particulier les produits chlorés).
- **Portez des gants**.

Source : Canva

PRÉVENEZ LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

- **Portez les équipements de protection individuelle** fournis par votre employeur (chaussures fermées à l'avant avec semelle antidérapante, gants, masques, vêtements de protections).
- **Privilégiez des chaussures à bon maintien du pied**.
- Pour accéder en hauteur, **ne montez pas sur des équipements non adaptés**.
- **Respectez le Code la Route**.
- **Ne téléphonez pas en conduisant**.